

Smart France, pionnier de l'apprentissage franco-allemand

by Correspondances lorraines - lundi, mars 09, 2015

<http://correspondances.fr/smart-france-pionnier-de-lapprentissage-franco-allemand/>

Smart France a signé en septembre dernier le premier contrat d'apprentissage sarro-lorrain pour accueillir durant 42 mois sur ses chaînes de Hambach (Moselle) un jeune mécatronicien formé dans un centre de formation sarrois. Cet exemple pionnier révèle une approche de l'apprentissage très différente de part et d'autre de la frontière.

Société française, filiale d'un groupe allemand et implantée en zone frontalière, Smart France s'est intéressée à l'apprentissage transfrontalier dès la signature de l'accord du 20 juin 2014 élargissant cette possibilité en Sarre et en Lorraine. Deux mois plus tard, le constructeur mosellan a intégré un jeune mécatronicien inscrit au Berufsbildungszentrum (BBZ) sarrois de Sulzbach.

La première différence fondamentale entre les systèmes d'apprentissage français et allemands réside dans le degré d'engagement de l'entreprise d'accueil. Tandis qu'en France, il incombe au centre de formation de conduire l'apprenti au degré de connaissance requis, en Allemagne, cette responsabilité incombe à l'employeur. Smart France a ainsi dû construire sur mesure un parcours de formation impliquant des tuteurs en interne, mais aussi des partenaires extérieurs pour assurer à son apprenti des formations complémentaires. Signataire de l'accord, la chambre de commerce et d'industrie de la Sarre (IHK) veillera à l'adéquation de la formation avec les référentiels allemands, plus exigeants que les normes françaises.

Une autre divergence tient au à la perception même de la qualification, la France raisonnant en termes d'années d'études validées après le Bac tandis que l'Allemagne sanctionne la compétence dans un métier donné. Au terme de ses quatre années d'alternance, le stagiaire de la Smart n'obtiendra pas d'équivalence BTS, mais détiendra le statut de « Fachmechatroniker » reconnu et recherché en Allemagne. Cette notion de « mécatronicien spécialisé » n'existe pas en France, mais le jeune diplômé pourra faire reconnaître ses compétences par les chambres de commerce et d'industrie de France.